

Décision

Générale

colonial

Décision n° 556 attribuant des allocations au personnel militaire détaché à l'imprimerie administrative.

n° 556

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 juillet 1943

Numéro JO
n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro
15 juillet 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu l'ordonnance n° 16 du 24 septembre 1941 portant organisation nouvelle des Pouvoirs Publics de la France Libre

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Les allocations ci-après sont attribuées pour compter du 1er mai 1943, au personnel militaire détaché à l'imprimerie administrative : Sergent COREIL Louis 1.600 frs par mois Caporal RAKOTOMALALA— 400 » . » Tirailleur Rabé Justin — 300 » » Art. 2. —Le salaire de l'employé arabe Idriss Mohamed en .service a l'imprimerie, est fixé à 900 francs par mois pour compter du 16 Juin 1943.